

CERTAINS VEULENT LA DESCENDRE
NOUS, ON LA DÉFEND !

SALAIRES

Montreuil, le 11 juillet 2018

NÉGOCIATIONS SALARIALES 2018

LE SALAIRE DES CHEMINOTS CONFINÉ EN CHAMBRE FROIDE !

La table ronde salariale peut se résumer par l'absence totale de négociation, pourtant obligatoire, le mépris affiché par la direction à l'égard des cheminots, la volonté de remettre en cause l'ensemble des garanties collectives, qu'il s'agisse de la notion de salaire, de la grille de rémunération ou des notations.

L'ensemble des organisations syndicales a quitté la réunion sur un constat de désaccord profond.

LES CHEMINOTS ONT-ILS BESOIN D'AUGMENTATIONS GÉNÉRALES DES SALAIRES ET PENSIONS ?

OUI

Les cheminots, quel que soit leur collègue, hormis les membres du comité exécutif, subissent le gel de leurs salaires depuis 2014 alors qu'ils produisent davantage de richesses chaque année. **Aucune autre grande entreprise française ne se le permet !!**

Le pouvoir d'achat des cheminots actifs et retraités est par ailleurs amputé par la hausse des dépenses obligatoires en termes de logement, d'énergie, de santé, de carburant, de biens de consommation courante...

LES MOYENS EXISTENT-ILS POUR AUGMENTER LES SALAIRES ?

OUI

- Le groupe SNCF a dégagé un bénéfice net de 1,36 milliard d'euros en 2017 dont 80 % sur le seul périmètre du Groupe Public Ferroviaire, soit 1.1 milliard d'euros ;
- Le GPF compte un effectif de 146.800 cheminots au 31 décembre 2017 ;
- En 2017, salaires, investissements et impôt sur les sociétés déduits, chaque cheminot du GPF a donc rapporté 7.500 € de bénéfices nets ;
- Selon le président Pépy, la grève des cheminots coûte 20 millions d'euros par jour. Ce qui signifie que lorsque les cheminots ne sont pas contraints de se mobiliser contre le patronat et le gouvernement, ils créent chaque jour 20 millions d'euros de richesses, salaires déduits ;
- La productivité est en hausse constante du fait de la hausse de la qualification et de la technicité des métiers, ce qui exige un retour sur la politique salariale ;
- Le GPF a perçu depuis 2013 près de 1 milliard de Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi, avec pour effet direct le gel des salaires et la suppression de plus de 6.000 emplois.

Ces moyens doivent donc être mis à profit de l'amélioration des conditions de vie et de travail des cheminots.

Quand les résultats de l'entreprise sont moins bons, la direction serre la ceinture des cheminots et quand les résultats sont bons, elle prétend que ce n'est que passager !

Cette posture est inacceptable !!!



EST-CE QUE LES MESURES PROPOSÉES PAR LA DIRECTION RÉPONDENT AUX BESOINS DES CHEMINOTS ?

NON

Aucune des propositions de la direction ne répond aux besoins des cheminots et certaines vont même à l'encontre de leurs intérêts.

- **Sur la suppression de la cotisation chômage (0.79 %) des personnels contractuels.**

Cette mesure est l'application dans l'entreprise de la suppression des cotisations chômage pour l'ensemble des salariés du régime général, prévue par la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2018.

- **Sur la reconduction du dispositif GIPAC (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat des Cheminots).**

Cette mesure a concerné environ 400 agents en 2017.

Elle consiste à compenser individuellement les évolutions de salaire qui seraient inférieures à l'inflation. Cette mesure ne préserve pas le pouvoir d'achat des cheminots puisque l'indice des prix à la consommation INSEE pris comme référence, est basé sur des moyennes qui ne tiennent pas compte des évolutions réelles des prix du logement, de l'énergie, de la santé...

Par ailleurs, les EVS, dont le seul objet est de compenser des contraintes, ou d'indemniser des frais, sont pris en compte dans l'appréciation du niveau de salaire : c'est scandaleux !

- **Sur la majoration de 15 euros bruts de la prime de travail de la position 4 à 12 hors ADC et ASCT.**

La prime de travail n'est pas perçue par le cheminot en cas d'absence pour maladie par exemple.

La majoration de la seule prime de travail ne constitue donc pas une augmentation de salaire en tant que telle.

Par ailleurs, la mesure envisagée par la direction exclut les ADC et ASCT, au motif qu'ils perçoivent des EVS censés préserver leur pouvoir d'achat. C'est travestir le rôle des EVS, qui ne sont pas liquidables, pas perçus en cas d'absence, et donc pas du salaire !

Cette mesure revêt la forme d'une somme forfaitaire et non d'un pourcentage de la prime perçue, ce qui péjore le pouvoir d'achat des positions concernées les plus hautes.

Avec cette mesure, un agent qui obtiendrait la position 13, verrait la majoration disparaître et donc sa prime de travail diminuer.

Cette mesure remet donc en cause le principe de l'avancement par la notation, qui permet la reconnaissance de l'expérience acquise.

Cette mesure vise à effacer les repères collectifs que constituent la grille de rémunération et le déroulement de carrière pour y substituer des modes de rémunération individuels ou à disposition de l'employeur.

La direction commet donc un véritable hold up et s'accapare les richesses produites par les cheminots.

La Fédération CGT appelle les cheminots à rester unis, mobilisés, tant dans cette période estivale que dans les rendez-vous revendicatifs des mois à venir.

Notre force commune,

Notre fierté quotidienne : être cheminots.

